

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière



Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2017 - Délibération n° 2017/158

Objet : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF RELATIF A LA VALORISATION ET AU DEVELOPPEMENT DU SITE DE MASGOT (COMMUNE DE FRANSECHES) AINSI QUE DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CORRESPONDANT

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Vidallat sur la convocation en date du 21 septembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – DUBREUIL – PARAYRE – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – DOUMY
et Mmes LAURENT – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRE – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – PATAUD – BEAUX et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – CHAPUT – LALANDE – CHOMETTE – GIRON – FASSOT – MEUNIER – GAILLARD – CONCHON – COUFFY
et Mmes BERNARD – PIPIER – CAPS – LAGRAVE et COLON.

Pouvoirs :

M. CHOMETTE donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT.
M. GIRON donne pouvoir à M. AUBERT.
M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME.

Suppléances :

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme BEAUX remplace M. CONCHON et M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BUSSIERE.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
		Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
67	41	44			
Votes pour	Votes contre				
44	0	0	-	-	-

Vu la compétence intercommunale « gestion, entretien, amélioration et valorisation des équipements touristiques communautaires existant », inscrite au sein du bloc de compétences « développement touristique », concernant notamment le centre de la pierre à Masgot, sur la commune de Fransèches.

Vu le procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble foncier et immobilier du centre de la pierre, par la Commune de Fransèches à la Communauté de communes CIATE du Pays Creuse Thaurion Gartempe, signé le 15 janvier 2010, comme suite aux délibérations concordantes du Conseil municipal en date du 12 décembre 2009 et du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2009.

Vu la fiche-action (n°9) déposée et inscrite au sein du contrat de cohésion territoriale du Pays Sud Creusois 2015-2017.

Vu la délibération n°2016-91 du Conseil communautaire de la Communauté de communes CIATE du Pays Creuse Thaurion Gartempe, en date du 14 novembre 2016, portant approbation du plan de financement prévisionnel relatif au projet de valorisation du site de Masgot.

Vu la délibération n°2017/120 du Conseil communautaire en date du 17 mai 2017 décidant notamment l'ouverture d'une autorisation de programme (AP n°7) et des crédits de paiement pour la valorisation du site de Masgot, sur les exercices budgétaires 2017 à 2019.

Considérant les démarches conduites jusqu'alors pour la valorisation du site, dont l'animation est assurée par l'association des Amis de la Pierre et notamment :

-La première tranche de travaux réalisée par la Communauté de communes en 2009, sur le bâtiment principal du centre de la pierre, abritant notamment les locaux d'un restaurant intercommunal dont l'exploitation a depuis cessé.

-L'Elaboration du programme d'une deuxième tranche de travaux sur le site entre la Communauté de communes et l'association, en 2015-2016, comprenant deux volets :

- Réaménagement de plusieurs bâtiments existants : bâtiment principal pour l'accueil et les expositions, petite maison pour création de nouveaux bureaux de l'associations et atelier de taille de pierre.
- Parcours et scénographie : création d'une exposition permanente dans le bâtiment principal rénové, nouvelle signalétique de découverte du village de Masgot et création d'un nouveau support de visite.

-La désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre en 2016 (selon délibération n°2016-82 du Conseil communautaire de la CIATE du Pays Creuse Thaurion Gartempe en date du 20 octobre 2016) sur les aménagements relatifs aux bâtiments :

- SARL BAUDOIN Béatrice (23-Aubusson): mandataire du groupement, architecte.
- Patrice TRAPON (23-Aubusson): cotraitant, architecte.
- SARL CHARISSOU-BATUT (23-Guéret) : cotraitant, économiste de la construction.
- BEMP (23-Aubusson) : cotraitant, BET fluides.

-La désignation d'un maître d'œuvre en charge de la conception et du suivi opérationnel de la scénographie et de la signalétique (selon délibération du Bureau communautaire n°BC207/001 en date du 16 mai 2017) : société NEO Partenaire (31).

M. le Président indique que les études d'avant-projet (Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Définitif (APD) sont terminées et que les dossiers de permis de construire (un pour chacun des 3 bâtiments) ont été déposés le 9 août 2017.

Il rappelle que le projet comprend d'une part, le réaménagement du bâtiment principal abritant le restaurant, la boutique et l'espace d'exposition, l'agrandissement de l'atelier en structure et bardage bois et le réaménagement de la maison communale, et d'autre part la conception de la scénographie pour la zone d'exposition permanente du Centre de la Pierre, de la signalétique pour le parcours de découverte dans le village et d'un nouveau support de visite.

M. le Président présente l'avant-projet définitif suivant :

-Travaux par lot et bâtiment – estimation APD en € HT (septembre 2017) :

Lots	Bâtiment accueil / exposition	Bâtiment administration	Atelier taille de pierre	Total
Proposition marché de base				
N°1 : Démolition – Gros œuvre	28 500,00 €	-	22 500,00 €	51 000,00 €
N°2 : Charpente bois - Bardage	9 000,00 €	-	55 000,00 €	64 000,00 €
N°3 : Couverture - Zinguerie	30 500,00 €	200,00 €	17 300,00 €	48 000,00 €
N°4 : Menuiseries bois	29 200,00 €	4 800,00 €	6 000,00 €	40 000,00 €
N°5 : Plâtrerie - Isolation	39 200,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €	41 500,00 €
N°6 : Carrelage - Faïence	8 000,00 €	800,00 €	200,00 €	9 000,00 €
N°7 : Peinture – Sols collés	26 200,00 €	3 000,00 €	1 800,00 €	31 000,00 €
N°8 : Plomberie – Sanitaire – VMC - POELE	10 200,00 €	6 400,00 €	13 600,00 €	30 200,00 €
N°9 : Electricité	22 700,00 €	7 800,00 €	7 100,00 €	37 600,00 €
Sous-total marché de base	203 500,00 €	24 300,00 €	124 500,00 €	352 300,00 €
Proposition PSE futur marché de travaux				
Façade et menuiseries extérieures des étages du bâtiment d'administration	-	+ 23 000,00 €	-	+ 23 000,00 €
Pergola sur terrasse	+ 3 500,00 €	-	-	+ 3 500,00 €
Dallage béton extérieur de l'atelier	-	-	+ 4 500,00 €	+ 4 500,00 €
Sèche-main	+ 1 500,00 €	-	-	+ 1 500,00 €
Sous-total PSE	+ 5 000,00 €	+ 23 000,00 €	+ 4 500,00 €	+ 32 500,00 €
TOTAL PSE	208 500,00 €	47 300,00 €	129 000,00 €	384 800,00 €

-Scénographie et signalétique – estimation APD septembre 2017 :

Localisation	Descriptif	Montants en € HT (hausses/aléas compris)
Extérieur	Signalétique extérieure	21 630,00 €
	Clé de déchiffrage	1 575,00 €
	Graphisme (dépliant)	1 500,00 €
Sous-total extérieur		24 705,00 €
Intérieur	Exposition permanente	18 579,87 €
	Salle de projection	11 830,88 €
	Exposition temporaire	1 837,50 €
	Boutique	2 887,50 €
Sous-total intérieur		35 135,75 €
Divers	Montage	2 000,00 €
	Prestations intellectuelles	2 500,00 €
Sous-total divers		4 500,00 €
TOTAL		64 340,75 €

-Honoraires divers (calculés selon montant de base des travaux) :

Descriptif	Montants en € HT
Maîtrise d'œuvre bâti (dont conception des PSE comprise)	40 514,50 €
Maîtrise d'œuvre scénographie / signalétique	7 200,00 €
Etude géotechnique	1 436,50 €
Diagnostic amiante/plomb bâtiments	700,00 €
Coordinateur SPS	1 132,50 €
Bureau de contrôle technique	2 944,00 €
TOTAL	53 927,50 €

-Total opération stade APD :

Nature des dépenses	Montants de base	Montants en e HT avec PSE
Travaux sur le bâti (dont hausses et aléas)	352 300,00 €	384 800,00 €
Scénographie et signalétique (dont hausses et aléas)	64 340,75 €	64 340,75 € (pas de PSE prévues)
Honoraires divers	53 927, 50 €	57 665,00 €
Total opération	470 568,25 €	506 805,75 €
Ecart enveloppe prévisionnelle (452 300,00 €)	+ 18 268,25 €	+ 54 505,75 €

M. le Président propose au Conseil de se prononcer sur un plan de financement établi sur le montant total d'opération de base, soit 470 568,25 € HT.

Considérant que toutes ou partie des PSE du futur marché ne seront retenues que si les résultats de la consultation permettent de ne pas dépasser l'enveloppe totale de 470 568,25 € HT, M. le Président présente le plan de financement suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes	
Travaux bâtiments :	352 300,00 €	FEADER (mesure 742) 44,10 % :	207 520,60 €
Scénographie et signalétique :	64 340,75 €	Région (crédits sectoriels) 15% :	70 585,24 €
Honoraires divers :	53 927,50 €	Etat (DETR) – 10,90 % :	51 291,94 €
		Communauté de communes 30 % :	141 170,47 €
Total dépenses	470 568,25 €	Total recettes :	470 568,25 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire :

- Approuve l'avant-projet définitif ainsi que le plan de financement prévisionnel afin de fournir les compléments de dossiers aux partenaires financiers et pouvoir ainsi faire confirmer l'accompagnement financier de l'Etat (DETR) et du FEADER (instruction par la Région).
- Autorise le Président à déposer les dossiers de subventions.



Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.